

Paris, le 15 juin 2009

Monsieur Philippe PARINI  
Directeur Général des Finances Publiques  
Télédoc 341  
Ministère du Budget, des Comptes publics  
et de la Fonction publique  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Référence : YG/LD

Objet : Situation des agents dans les Centres Prélèvement Service

Monsieur le Directeur Général,

Nos représentants ont appelé l'attention du Syndicat sur la pénibilité et les risques de santé liés à l'exercice des missions des agents en fonction dans les Centres prélèvement service (C.P.S.).

Les agents concernés font état de problèmes médicaux (fatigues visuelle et auditive, stress) générés notamment par l'utilisation prolongée et simultanée de l'ordinateur et de la téléphonie.

Outre, une amélioration de leurs conditions de travail, ils souhaitent obtenir à l'égal des agents des centres d'appel impôt service (C.I.S.) et des Centres d'encaissement (C.E.) une meilleure reconnaissance des sujétions de leur métier qui se traduirait par l'attribution de points NBI et le versement d'une prime annuelle.

Je vous demande de prendre en compte cette légitime revendication et d'organiser le plus tôt possible la réunion d'un groupe de travail spécifique sur la situation des agents des C.P.S..

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean Yves BRUN  
Secrétaire Général